

Paris expérimente 7 mesures pour réduire son empreinte écologique

À l'issue d'une importante consultation de ses agents, la Ville de Paris va expérimenter sept mesures innovantes visant à réduire son empreinte écologique. Elle démontre ainsi, une fois encore, que les métropoles sont des acteurs essentiels de la lutte contre le dérèglement climatique.

Ville hôte de la Conférence mondiale pour le Climat (COP 21), qui se tiendra en décembre prochain, Paris démontre depuis des années qu'il est possible d'apporter des réponses locales au défi global du dérèglement climatique. Dans ce domaine, l'administration parisienne n'a eu de cesse d'être à l'avant-garde, de se montrer exemplaire et d'inciter les habitants à se mobiliser.

Afin de poursuivre cette dynamique, Anne Hidalgo a invité les agents à soumettre de nouvelles idées pour réduire l'empreinte écologique des activités de l'administration parisienne. Ils ont été invités, du 11 mars au 20 avril, à une consultation inédite qui a permis de recueillir près de 200 propositions.

La Maire de Paris a dévoilé mardi les 7 mesures innovantes qui ont été retenues pour être expérimentées dès la rentrée 2015. Elles concernent des domaines aussi variés que l'alimentation, les déplacements ou l'énergie :

Consommation

Afin de réduire l'impact carbone de la nourriture servie dans les restaurants administratifs, des plats ou des menus végétariens seront proposés chaque jour.

Économies d'énergie

Pour s'assurer qu'aucune lumière n'est laissée inutilement allumée la nuit, le week-end ou durant les périodes prolongées d'inactivité, la Ville mettra en place des interrupteurs généraux permettant une coupure centralisée de l'éclairage dans des bâtiments publics comme les crèches, les écoles, les centres d'animation... Une réflexion sur les détecteurs de présence et minuteurs sera également engagée.

Déplacements professionnels

La Ville développera les modes de transport doux (électriques, à vélo, etc.) pour certaines interventions techniques de proximité.

Déplacements domicile-travail

Des expériences de télétravail seront menées sur des postes qui s'y prêtent, en concertation avec les organisations syndicales et les agents, et sur la base du volontariat.

Éco-gestes

Dans un délai maximal d'un an, plusieurs documents administratifs seront dématérialisés, notamment en matière de ressources humaines et de gestion comptable.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les aliments non consommés seront collectés et remis à des associations caritatives.

Économie circulaire

Une plateforme « Économie circulaire » interservices sera mise en place pour permettre, dans le cadre professionnel, la récupération et le réemploi des matériaux (pavés, pierre, papier kraft...), des pièces techniques (éléments électroniques...) et de biens divers (meublier, petit équipement...).

Contact presse : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr